Élections départementales//20 et 27 juin 2021

# Engagés pour le cantal



# Unis pour le canton de Vic-sur-Cère



Jean-Luc
LENTIER

Suppléant

Philippe FABRE

Conseiller départemental sortan

Annie DELRIEU TOURTOULOU

Conseillère départementale sortante

Isabelle AMILHAUD

Suppléante

Bien vivre ensemble, cette notion, pourtant si simple, a malheureusement été mise à mal durant ces derniers mois. Malgré ce contexte si particulier, nous avons décidé de rester mobilisés pour continuer à agir collectivement. Notre équipe composée d'Annie et **Philippe FABRE**, les conseillers départementaux sortants, d'Isabelle AMILHAUD agricultrice impliquée sur le territoire du Goul, de Jean-Luc LENTIER, maire de Vezac, vice-président de la CABA, les suppléants, se présente à vos suffrages les 20 et 27 juin prochains pour vous représenter en tant que conseillers départementaux du canton de Vic-sur-Cère.

La force de notre équipe est puisée dans notre expérience du territoire, dans notre capacité à travailler avec sérieux et engagement ainsi que dans notre enthousiasme à porter des projets à vos côtés.

Déjà présents au plus près de vous durant le précédent mandat, dans le cadre des diverses manifestations et réunions auxquelles nous avons participé notamment, nous resterons fidèles à nos convictions : disponibles et au service de tous, à l'écoute de vos attentes et déterminés à vous accompagner.

Élus de proximité et de terrain, nous continuerons à mobiliser toute notre énergie pour **vous** accompagner et vous servir dans nos trois magnifiques vallées de la Cère, du Goul et de la Jordanne.

Soutenir les plus jeunes, nos aînés, nos associations, aider nos agriculteurs, nos commerçants, nos artisans, et tous ceux qui font vivre notre territoire, travailler toujours plus notre attractivité, connecter et désenclaver nos communes, protéger notre cadre de vie et notre environnement. Ces engagements si vous le décidez, nous les conduirons au sein d'une maiorité renouvelée et unie autour de notre Président Bruno Faure, avec la volonté une fois encore d'être pleinement mobilisés et engagés pour notre canton de Vic-sur-Cère, pour le Cantal.

### **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 20 & 27 JUIN 2021**

# MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

## Votez pour le binôme soutenu par la majorité départementale de Bruno Faure et Vincent Descoeur.



Tenir nos engagements, n'oublier personne, donner toujours la meilleure image du Cantal. Tout cela nous l'avons réalisé ensemble avec Annie Delrieu et Philippe Fabre, deux élus engagés sur lesquels j'ai toujours pu compter. Vous pouvez leur renouveler votre confiance, ils seront à vos côtés et engagés pour défendre vos projets.



Président du Conseil départemental du Cantal



Annie et Philippe sont deux élus engagés et ils ont exercé à mes côtés d'importantes responsabilités. Je connais leur attachement à leur territoire, leur capacité à faire aboutir les projets. Expérimentés, disponibles et à l'écoute de tous, ce sont des élus sur lesquels vous pouvez compter et auxquels j'apporte tout mon soutien.

#### **Vincent Descoeur**

Député du Cantal

#### **Des projets**

pour notre canton de Vic-sur-Cère

- Soutenir **l'agriculture**, aider l'installation des jeunes agriculteurs, accompagner les initiatives de **circuit court** et d'agriculture biologique
- Soutenir le **développement économique**, l'investissement et **l'emploi**. Faire de **l'économie touristique** et de **montagne** un atout pour notre canton
- Moderniser le réseau routier et le sécuriser, pour améliorer notre mobilité
- Maintenir les services d'éducation et de santé sur l'ensemble de notre canton :
  - en rénovant le collège Jean de la Fontaine de Vic-sur-Cère ;
- en accompagnant les travaux de mise aux normes et d'amélioration d'accueil à l'EPHAD de Raulhac.
- Donner de la fierté aux cantaliens et la priorité à la jeunesse en développant le Cantal Tour Sport
- Poursuivre l'accompagnement des **projets des collectivités**
- Assurer le déploiement de la fibre dans TOUTES nos communes

Mobilisez-vous!
Chaque voix compte
dès le 20 juin

#### 2 procurations par personne

Pour cette élection, chaque votant peut avoir 2 procurations donc voter 3 fois. Rendez-vous sur **maprocuration.gouv.fr** ou au **commisariat/gendarmerie** le plus proche de chez vous

